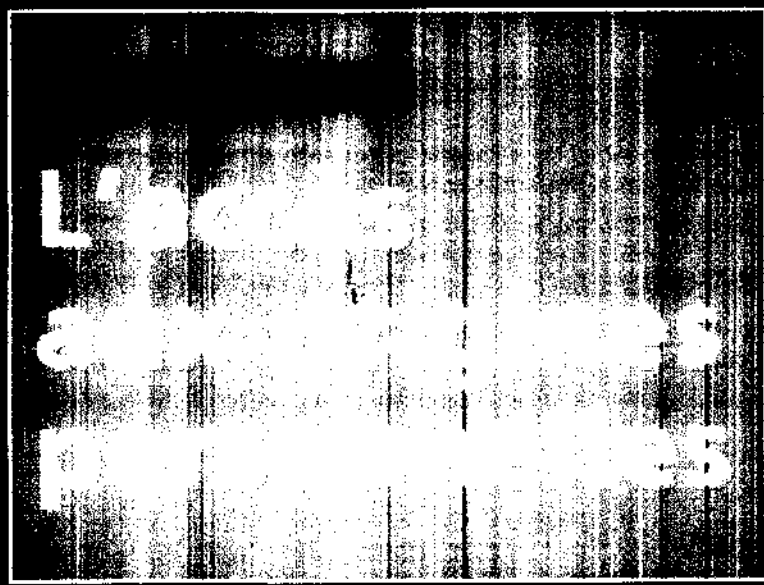


Actualité Juridique famille



Délivrance d'un passeport pour les enfants : l'autorisation des deux parents n'est pas nécessaire

Prestation compensatoire mixte : la cause est entendue !

Un vol de bijoux ne justifie pas la révocation d'une donation

Récompenses : comment établir que la communauté a profité de deniers propres déposés sur un compte commun ?

Regard comparatiste sur le sort du devoir de secours après divorce

CARDEX	✓
VOCAB	
B. F. T. S.	

LIBÉRALITÉS

Un vol de bijoux ne justifie pas la révocation d'une donation
Cass. 1re civ., 14 janv. 2003 **106**

La mention du nom du testateur dans le texte du testament olographe ne peut être assimilée à une signature
Cass. 1re civ., 14 janv. 2003 **106**

RÉGIMES MATRIMONIAUX

Récompenses : comment établir que la communauté a profité de deniers propres déposés sur un compte commun ?
Cass. 1re civ., 14 janv. 2003 **107**

Seuls les époux peuvent se prévaloir des dispositions de l'article 1415 du code civil
Cass. 1re civ., 14 janv. 2003 **108**

Article 1415 du code civil : les créanciers ne peuvent pas saisir tous les comptes ouverts au nom de l'époux caution
Cass. 1re civ., 14 janv. 2003 **109**

SUCCESSIONS

Le recel n'est pas établi si le supposé receleur croit légitimement agir en toute légalité
CA Paris, 1er nov. 2002 **110**

DONNÉES CHIFFRÉES **111**

Chiffres utiles **111**

Prestations - Aliments **113**

Ce numéro contient un encart «abonnement AJ famille» broché non folioté de quatre pages placé entre la couverture et les pages 82 et 114.

ADOPTION INTERNATIONALE

Acte de « kafalah »
Consentement des parents p. 100

ADOPTION PLÉNIÈRE

Consentement des parents
Consentement du conseil de famille -
Insuffisance p. 100

AUTORITÉ PARENTALE

Passeport des enfants
Autorisation des deux parents
(non)..... p. 103

DIVORCE

Demande acceptée
Double aveu - Rétractation p. 105

Devoir de secours
Droit comparé p. 98 (pratique)

Prestation compensatoire

V. ce mot

DONATIONS

Révocation (non)
Ingratitude - Vol p. 106

FILIATION

Accès aux origines personnelles ... p. 86 (dossier)

OBLIGATION ALIMENTAIRE

Établissement de santé
Action directe p. 100

PENSION ALIMENTAIRE

Recouvrement
Titre exécutoire - Prescription p. 101

PRESTATION COMPENSATOIRE

Forme
Capital et rente temporaire
(non)..... p. 104

Logement familial indivis

Attribution de la jouissance gratuite
(non)..... p. 103

RÉGIMES MATRIMONIAUX

Communauté légale

Cautionnement - Saisie de comptes
communs (non) p. 109
Passif - Cautionnement p. 108
Récompenses due par la
communauté - Preuve p. 107

SUCCESSIONS

Recel

Éléments constitutifs - Intention
frauduleuse (non) p. 110

TESTAMENTS

Testament olographe

Formalisme - Signature p. 106

Comité scientifique

Isabelle Chaussade,
Juge pour enfants
au Tribunal pour enfants de Paris

Pierre-Jean Claux
Notaire

Danièle Ganancia
Magistrat

Frédérique Granet,
Professeur à la faculté de droit
de Strasbourg

Claude Lienhard,
Avocat, Professeur des Universités

31-35 rue Froidevaux
75685 Paris Cedex 14
Tél. rédaction 01 40 64 53 13
Fax : 01 40 64 54 66
E-mail : ajfamille@dalloz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
Charles Vallée

DIRECTRICE GÉNÉRALE
Nathalie de Baudry d'Asson

RÉDACTION
Directeur éditorial
Philippe Weiss

Rédactrice en chef
Marie-Ève Charbonnier

Rédacteurs
Sophie Deis-Beauquesne
Stéphane David
Frédéric Bicheron

Secrétaire de rédaction
Jocelyne Londero

ABONNEMENT, MARKETING, PUBLICITÉ
Responsable marketing : Corinne Ménager
Abonnements. Relations clients : Yvette Nay

Revue mensuelle (11 numéros par an)
BP 150, 94208 Ivry-sur-Seine Cedex
Tél : 0 820 800 017
Fax : 01 40 64 89 92

Prix de l'abonnement (1 an)
France : 135 € TTC (885,54 F TTC)
Étranger : 151 € TTC (990,50 F TTC)
Prix au numéro : 20 € TTC (131,19 F TTC)

ISSN 1630-2206
n° CPPAP 1003 k 8976

Imprimerie Chirat 42540 Saint-Just-la-Pendue

ÉDITIONS DALLOZ
Société anonyme au capital de 3 956 040 euros
Siège social : 31-35 rue Froidevaux - Paris 14^e
RCS Paris 572 195 550 - Siret 572 195 550 00098
Code APE : 221 A

TVA : FR 69 572 195 550

La reproduction, même partielle,
de tout élément publié dans la revue est interdite.

ACTUALITÉS 84

DOSSIER 86

L'accès aux origines personnelles

- Du secret absolu au secret relatif 86
- A propos de l'accouchement sous X : réflexions d'un médecin 90
- La loi du 22 janvier 2002 constitue-t-elle une avancée pour le droit à la connaissance de ses origines ? 92
- Origines ou histoire ? Plutôt tenter de se construire une identité narrative 94
- Confidentialité, secret ou anonymat autour d'une naissance : de quelques aspects des droits européens 95

PRATIQUES 98

- Regard comparatiste sur le sort du devoir de secours après divorce 98

JURISPRUDENCE 100

ADOPTION

- Le conseil de famille ne peut pas toujours consentir à l'adoption plénière du mineur
Cass. 1re civ., 22 oct. 2002 100

ALIMENTS

- La règle « aliments ne s'arrangent pas » et l'action directe des établissements de santé
Cass. 1re civ., 14 janv. 2003 100
- Paiement d'une dette d'aliment par décision de justice : son exécution se prescrit par 30 ans
Cass. 1re civ., 14 janv. 2003 et CA Paris, 8e ch., 10 déc. 2002 101

AUTORITÉ PARENTALE

- Délivrance d'un passeport pour les enfants : l'autorisation des deux parents n'est pas nécessaire
CE, ord. réf., 4 déc. 2002 103

DIVORCE

- La « jouissance gratuite » d'un immeuble indivis ne peut être attribuée à titre de prestation compensatoire
Cass. 2e civ., 28 nov. 2002 103
- Prestation compensatoire mixte : la cause est entendue !
Cass. 2e civ., 12 déc. 2002 104
- Divorce sur demande acceptée : la possible rétractation de l'aveu
CA Pau, 14 oct. 2002 105